

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 29 mai 2024	
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 juin 2024	
Commentaires : Une nouvelle employée est en attente de sa formation de premiers soins. La formation est prévue à la fin du mois de juin 2024			

Commentaires généraux

- Visite en matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
- Le ratio fut respecté durant la visite
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
- Le matériel mis à la disposition des enfants dans la zone de jeux extérieurs est varié et en quantité suffisante pour les enfants présents
- Des zones ombragées offre aux enfants un endroit pour y jouer à l'extérieur tout en étant à l'abri du soleil
- Dans chaque local où se trouve des endroits désignés pour le changement de couche, nous y retrouvons un espace individuel à chacun pour y ranger ses couches et tout effet personnel.
- La table à langer est munie d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'un matériel non absorbant. L'espace de prévu au changement de couche est éloignée de l'endroit où mangent les enfants et situé à moins d'un mètre d'un lavabo
- La totalité des dossiers des employées furent vérifiés et tous on la documentation requise à l'exception d'une nouvelle employée qui n'a pas encore obtenu sa certification pour le cours de premier soin. L'employées est présentement inscrites à sa formation qui aura lieu à la fin du mois de juin, un suivi sera fait auprès de l'exploitant.
- Les enfants sont sous une constante supervision durant le changement de couche
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- Les documents administratifs suivants sont tenus sur les lieux; soit les dossiers financiers, les présences des enfants et du personnel ainsi que le menu des repas et collations.
- Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée

Commentaires généraux

Observations : Durant la visite tous les groupes sont tous allés jouer dehors pour ensuite entrer et se préparer au dîner et la sieste par la suite. Les poupons ont sorti à tour de rôle, pendant qu'un groupe faisait la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 mai 2024

Date

original signé par

Marc-André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2024

Date